

**2025**  
**RÈGLEMENT**

Appel à candidatures **ouvert du 13 janvier au 28 mars 2025**

**PRÉSENTATION ET OBJECTIFS**

Dans le cadre des différents dispositifs mis en œuvre par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) au Moyen-Orient, le renforcement des capacités des formateurs de français et de la qualité de la formation en français constituent une des priorités régionales.

A cet effet, l'AUF au Moyen-Orient propose :

- un soutien à l'organisation de formations d'initiation ou de perfectionnement à destination des enseignants ou formateurs intervenant dans les départements d'études françaises, de pédagogie, de traduction et de langues, pour renforcer leurs compétences professionnelles (**volet 1**) ;
- un soutien par l'expertise s'adressant à ces mêmes structures pour les aider à rénover, à développer et à diversifier leur offre de formation, ou bien pour soutenir la création d'une nouvelle structure (**volet 2**).

Les formations ou expertises peuvent le cas échéant être conduites à distance.

L'AUF Moyen-Orient lance le présent appel à deux volets pour la formation de formateurs et/ou pour la demande d'expertise de la formation. Il est possible de formuler une demande sur l'un ou l'autre ou sur les deux volets.

Les formulaires de demandes d'appui doivent être complétés en ligne:

- Pour le volet 1 - formation de formateurs, sur cette adresse : <https://appels-propositions.auf.org/formation-des-formateurs---renforcement-des-competences-dans-les-departements-universitaires-de-francais>
- Pour le volet 2 - demande d'expertise, sur cette adresse : <https://appels-propositions.auf.org/demande-d-expertise---renforcement-des-competences-dans-les-departements-universitaires-de-francais>

conformément au calendrier de l'appel à candidatures.

**I - VOLET : FORMATION DE FORMATEURS**

L'**établissement demandeur** de la formation doit :

- être membre de l'AUF Moyen-Orient et à jour de ses cotisations ;
- justifier de la pertinence scientifique et de l'intérêt de la formation ;
- prévoir la formation pour 20 à 25 enseignants environ ;
- permettre la disponibilité des enseignants inscrits à la formation et exiger leur assiduité ;
- permettre l'inscription d'enseignants provenant d'autres universités, membres de l'AUF et du même pays ou de la région Moyen-Orient, dans la limite des places disponibles ;
- communiquer à l'AUF, avant la tenue de la formation, la liste des noms et fonctions des apprenants inscrits à la formation ;

- produire l'ensemble des pièces demandées ;
- déposer le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis ;
- être prêt à signer une convention avec l'AUF si nécessaire, une fois la demande d'appui retenue.

**Public cible :**

- enseignants du département de français, de pédagogie, des langues, de traduction de l'établissement demandeur de la formation ou tout autre structure francophone.

**Thématiques :**

Les demandes peuvent s'inscrire dans les thématiques suivantes. Elles peuvent aborder des sujets interdisciplinaires mais aussi couvrir des domaines culturels et de société :

- formation sur la pédagogie de projet ;
- formation sur l'ingénierie pédagogique ;
- formation sur l'approche par compétences et l'approche actionnelle dans l'enseignement des langues ;
- formation sur les techniques d'animation de cours et de classes ;
- formation sur les pratiques pédagogiques innovantes ;
- formation sur les outils et méthodes d'évaluation ;
- formation sur la communication et la collaboration dans la mise en place de projets ;
- formation à la didactique du FLE/FLS ;
- formation sur le français professionnel ;
- formation sur la méthodologie FOS/FOU ;
- formation sur la construction d'une unité pédagogique ;
- formation à l'enseignement des disciplines dites non linguistiques (DNL) ;
- formation à la localisation linguistique ;
- formation sur les techniques de traduction ;
- formation sur le traitement automatique des langues (TAL) ;
- formation sur l'interdisciplinarité et l'interculturalité en cours de langue ;
- formation sur la médiation linguistique.

Autres formations jugées utiles pour le développement des compétences transversales des enseignants universitaires.

**II - VOLET : DEMANDE D'EXPERTISE**

**L'établissement d'accueil doit :**

- être membre de l'AUF Moyen-Orient et à jour de ses cotisations ;
- justifier la pertinence scientifique et l'intérêt de la demande d'expertise ;
- établir le programme de la mission ;
- permettre la disponibilité de son personnel pendant les entretiens d'expertise ;
- mettre à la disposition de l'expert tous les documents nécessaires pour le bon déroulement de l'expertise demandée ;
- produire l'ensemble des pièces demandées ;
- déposer le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis ;
- être prêt à signer une convention avec l'AUF, une fois la demande d'appui retenue.

## SÉLECTION DES CANDIDATURES

L'AUF Moyen-Orient procède à l'examen de la recevabilité administrative des dossiers de demande d'appui puis émet un avis tenant compte de la qualité scientifique du dossier (besoins justifiés adaptés aux évolutions en cours, objectifs scientifiques attendus, résultats et retombées attendus, avis du responsable de la structure demandant la formation ou l'expertise et du président de l'établissement demandeur ou d'une autorité déléguée).

La sélection des demandes et la décision finale font l'objet d'une proposition par la Commission régionale d'experts économiques et scientifiques (CREES) de l'AUF Moyen-Orient.

Les résultats sont portés à la connaissance des établissements demandeurs par courrier électronique et sur le site régional de l'AUF Moyen-Orient.

## CALENDRIER

**13 janvier 2025** : Lancement, mise en ligne et diffusion de l'appel à candidatures par l'AUF.

**28 mars 2025** : Clôture de l'appel à candidatures.

**Avril 2025** : Sélection des candidatures, publication des résultats.

**Entre juin et décembre 2025** : Mise en œuvre des sessions de formations et des expertises.

## MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ET NATURE DU SOUTIEN FINANCIER

Le soutien de l'AUF Moyen-Orient comprend au maximum la prise en charge du formateur (honoraires et en cas de mobilité, titre de transport, assurance-maladie, accident et rapatriement, indemnité forfaitaire journalière). L'établissement universitaire demandeur de la formation assure, en cas de mobilité, l'accueil à l'aéroport et les repas du formateur et des apprenants pendant toute la durée de la formation. Si possible, il prend en charge l'hébergement du formateur.

La durée moyenne de la formation ou de la mission d'expertise est de 3 à 5 jours.

Tout co-financement associé à cette activité est encouragé.

## CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, pour être recevable, doit comprendre le formulaire de candidature dûment complété par l'établissement demandeur et la totalité des pièces mentionnées sur le formulaire.

## CONTACTS

Pour toute question relative au règlement, et pour l'envoi des pièces complémentaires en cas de sélection, merci de nous contacter aux adresses suivantes :

### L'AUF Moyen-Orient

(Arabie Saoudite, Chypre, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Irak, Iran, Jordanie, Liban, Pakistan, Palestine, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Yémen)

Espace des lettres, Rue de Damas

B.P. 11-81 Beyrouth, Liban

Téléphone : +961 1 420 270

Courriel : [formation-mo@auf.org](mailto:formation-mo@auf.org)

Site web: <http://www.auf.org/moyen-orient>

Consulter le site de la DRMO <http://www.auf.org/moyen-orient> pour les mises à jour éventuelles.